

### Réduire les matières envoyées à l'enfouissement :

- **Outiller** les municipalités et MRC à l'intégration des ICI dans leurs PGMR, afin d'encadrer leur participation aux collectes des matières recyclables et compostables. La collecte de ces matières pour les ménages est bien documentée, or les municipalités ont rarement les données et les connaissances pour bien implanter ces collectes auprès de leurs ICI. On peut penser à :
  - Financer un programme d'accompagnement pour les aider à offrir ce service à leurs ICI.
  - Financer un programme d'accompagnement aux ICI pour s'assurer que de bonnes pratiques sont en place et qu'il y a un bon taux de récupération dans les établissements.
  - Créer un guide sur l'espacement des collectes de déchets, afin d'appuyer les municipalités qui souhaitent diminuer la fréquence celles-ci.
  
- **Augmenter la redevance à l'élimination** à un montant qui aura un réel impact sur la consommation et qui incitera le tri à la source, le réemploi et la réduction. L'incitatif de quelques dollars pour les ICI par exemple, n'est pas suffisant pour les faire pencher vers la mise en place des collectes des matières organiques et des matières recyclables, qui représentent des coûts encore trop élevés par rapport à l'enfouissement.
  
- Favoriser le **réemploi / réparation** :
  - Modifier la loi sur la protection du consommateur pour mieux définir et temporaliser les garanties minimales. Par exemple, créer une cote de « réparabilité » que les producteurs devront mettre sur leurs produits.
  - Développer des programmes et techniques en réparation d'appareils électroniques, électroménagers, jouets et encombrants dans l'ensemble des cégeps du Québec.
  - Réglementer l'économie circulaire et les symbioses industrielles. Créer des certifications québécoises du type "produit écoconçu" "produit recyclé au Québec" "produit issu d'une symbiose industrielle", etc. Ne pas considérer les symbioses industrielles uniquement basées sur la valorisation énergétique, car elles peuvent apporter beaucoup plus !
  
- Favoriser la **réduction** :
  - Développer des programmes provinciaux de subvention de produits réutilisables en remplacement de produits jetables (hygiène féminine, bidet, etc.)

- Faire une campagne de sensibilisation sur la problématique des déchets, des sites d'enfouissement.
- Bannir certains produits à usage unique non essentiels ou qui ont une option réutilisable. Attention à ne pas faire en sorte que ça crée la transformation des produits jetables en produits théoriquement réutilisables, mais qui sont en pratique utilisés une seule fois (comme c'est le cas avec les sacs d'épicerie plus épais). Prendre exemple sur le règlement 776 de Prévost.
- Réduire et réglementer le **gaspillage alimentaire** :
  - Aider les moissons à améliorer leurs infrastructures pour être en mesure de recevoir plus de dons.
  - Favoriser les circuits courts (agriculture urbaine, producteurs locaux).
  - Interdire l'enfouissement ou le compostage des produits encore comestibles par les commerçants.
  - Faire une campagne de sensibilisation auprès des commerces pour démystifier les dons alimentaires et les craintes de représailles juridiques en cas d'intoxication alimentaire.
  - Faire une campagne de sensibilisation citoyenne sur le problème du gaspillage alimentaire.
  - Intégrer une taxe de 0,1 à 1% sur la publicité au Québec. Utiliser ces fonds pour financer ces campagnes d'information, sensibilisation et éducation à l'échelle nationale.
  - Travailler avec le MAPAQ pour revoir et mieux encadrer les dates "meilleur avant".
  - Réglementer les événements / festivals sur le territoire québécois afin d'assurer la redistribution des surplus alimentaires lors de ceux-ci. La même chose pour les cafétérias institutionnelles qui ne devraient jeter aucun surplus alimentaire.

Améliorer le **recyclage** :

- Développer des centres de tri spécialisé afin de sur-trier des matières précises et ainsi s'assurer qu'elles sont recyclables et attrayantes pour le marché de vente de matières recyclables.
- Étendre les modalités du **règlement sur la responsabilité élargie des producteurs**.
  - Associer tous les résidus domestiques dangereux et les encombrants à la REP, afin de favoriser leur réemploi, leur recyclage et le traitement sécuritaire des produits toxiques et contaminants.

- Intégrer l'atteinte d'un taux de recyclage et de réemploi dans les produits associés à la REP, plutôt que de maintenir uniquement des obligations d'atteinte de taux de récupération, qui ne garantit pas leur valorisation.
- Obliger les démarches d'écoconception pour les emballages et obliger les entreprises de mise en marché d'identifier des conditionneurs et/ou recycleurs québécois qui acceptent leur produit, pour éviter d'avoir des produits non-recyclables sur le marché. Sans quoi ces derniers se retrouvent inévitablement à l'enfouissement.

**Améliorer nos pratiques et augmenter la responsabilité citoyenne envers gestion saine de nos déchets :**

- **Implanter des lieux d'enfouissement locaux**, surtout dans la CMM : les gens se sentiront davantage concernés par la problématique des déchets et auront envie de participer à leur réduction.
- Créer un **regroupement des comités** de vigilance de lieux d'élimination afin d'encadrer les activités des comités : faciliter l'accès à l'information par les citoyens et organismes qui siègent sur le comité, favoriser le choix démocratique des citoyens qui siègent sur le comité.
- Assurer l'acceptabilité sociale des projets de GMR en impliquant activement la **population** dans le développement des projets

**Opter pour des méthodes à valeur ajoutée :**

- **Valorisation énergétique** : Encadrer et hiérarchiser la valorisation énergétique. Un procédé de valorisation devrait être reconnu comme tel si le bilan énergétique et environnemental est positif, et s'il produit un produit à valeur ajoutée. Ainsi, de la valorisation sans production de produit à valeur ajoutée devrait être associée à de l'incinération puisqu'il s'agit d'une destruction de matière.
- **Débouchés recyclage** :
  - Hiérarchiser les différents débouchés de recyclage afin de prioriser les procédés à valeur ajoutée. Par exemple, la refonte du verre en nouveau verre ou en poudre de verre comme ajout cimentaire a une valeur ajoutée en termes de diminution

d'émissions de GES. Cela dit, du verre utilisé comme sable de filtration, comme paillis de verre ou comme agrégat n'a pas de valeur ajoutée. Dans cet exemple, il faut donc pouvoir favoriser la refonte du verre en priorité.

- Créer une agence de commercialisation des matières recyclables pour assurer une qualité minimale des matières sortantes des centres de tri et pour assurer le développement de débouchés au Québec.
- Obliger l'intégration de 10% de matières recyclables dans les emballages.